

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt sept septembre, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, Adjoints, Mmes HOCINE, VINCENT, LAVERT

Absents excusés : Emilie GIRAUD, Dominique ANDRO, Loïc CHEVALIER

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élu pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2024-37/ OBJET : Demande de subvention au titre de l'enveloppe territorialisée auprès du Département de La Loire pour l'aménagement et la sécurisation du Bourg

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement et de sécurisation du Bourg. Projet élaboré par le cabinet OXYRIA en tant que maître d'oeuvre.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel pour cette opération :

- coût des travaux d'aménagement et de sécurisation du Bourg : 424 630 € HT
- mission d'ingénierie : 20 435 € HT

Monsieur le Maire précise que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2025 pour un montant total de 445 065 € HT et sollicitera une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée 2026 auprès du Département de la Loire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'aménagement et de sécurisation du Bourg
- **SOLLICITE** l'inscription au programme 2026 de l'enveloppe territorialisée du Département de la Loire
- **AUTORISE** M. le Maire à lancer les travaux par voies d'appels d'offres
- **DONNE** délégation à M. le Maire ou son représentant à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance
Elodie LAVERT

Le Maire
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20240927-2024-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2024

